

Communiqué de presse
TARBES, le 05/01/2020

La CPME 65 s'engage pour la santé des travailleurs des Hautes Pyrénées, en partenariat avec l'ASMT (service de santé au travail).

Le 12 Janvier à 11H, la **confédération des petites et moyennes entreprises**, qui défend l'intérêt des TPE et PME signera une convention de partenariat avec **l'association de santé et de médecine au travail des Hautes Pyrénées**, dont le but est de préserver la santé des travailleurs, et à fortiori celle des entreprises. Ensemble, la CPME65 et l'ASMT veulent aider les chef-fes d'entreprise à **percevoir l'intérêt de la prévention des risques professionnels, un levier de progrès essentiel des organisations**, pourtant bien mal connu.

Ce partenariat prend d'autant plus de sens qu'en cette période de crise sanitaire, les problématiques de santé au travail vont bon train.

Promouvoir la culture de prévention en sein des entreprises représente **le cœur de cette démarche**, et c'est par l'intermédiaire de sensibilisations – ludiques parfois (webinaires, Escape Game et réalité virtuelle en projet) – que le message doit passer. **Il n'est pas question d'être culpabilisant**, ni donneur de leçons, mais d'utiliser le « participatif » pour rendre les bénéficiaires acteurs de leur propre prévention.

Cependant, la crise sanitaire s'étant largement invitée, tout s'est déroulé au format webinaire jusqu'ici.. Ces 6 derniers mois « test » ont permis d'expérimenter ce type de fonctionnement et surtout de confirmer l'intérêt de ce partenariat. Force est de constater que cette crise a mis en exergue des problématiques déjà existantes.

Favoriser l'intelligence collective, trouver des solutions en groupe, et encourager la co-construction, voici les clefs qui permettront de créer la prévention de demain.

Une trentaine de chef-fes d'entreprise ont déjà participé à cette période de test, sur des thématiques telles que, les addictions, les troubles musculo-squelettiques (1^{ère} cause de maladie professionnelle en France), risques psychosociaux, développement de la qualité de vie au travail en entreprise.

ASMT

“ Dans un contexte de réforme des services de santé au travail, travailler avec la CPME est un excellent moyen de redonner de la visibilité à nos missions de SSTi, qui s'étendent bien au-delà de la simple visite médicale. Les services de santé au travail disposent de professionnels, et possèdent une expertise utilisable par les entreprises dans différents secteurs de risques.

Sensibiliser, protéger les travailleurs est un enjeu sociétal qu'il n'est plus possible d'éluder aujourd'hui (d'autant plus avec la crise). Et avec l'allongement de la durée du travail, une prise de conscience collective s'impose ”.

CPME65

“ En matière d'obligation de sécurité vis-à-vis de ses salariés, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Ces mesures comprennent, entre autres, des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité (adaptation des postes de travail, évaluation des risques qui conduit à l'élaboration du document unique ...) mais également des actions d'informations et de formation des salariés.

C'est pour cette raison qu'une collaboration avec l'ASMT en matière de prévention des risques professionnels au sein des entreprises des Hautes-Pyrénées, correspond aux valeurs que nous défendons dans le domaine de la protection des salariés et de la responsabilité de l'employeur ”.

CONTACTS PRESSE :

Nicolas BORQUET – Responsable service prévention ASMT : nicolas.borquet@asmt65.fr , 06 73 71 71 54

Karine FLAHAUT – Directrice générale ASMT : karine.flahaut@asmt65.fr – 05 62 93 59 85

Françoise ROUET – Déléguée Générale CPME65 - dg@cpme65.fr - 05 62 36 93 42